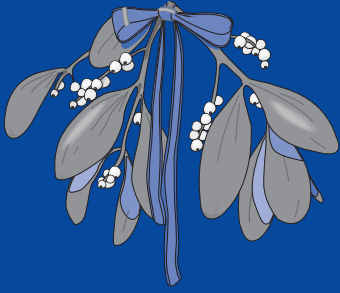




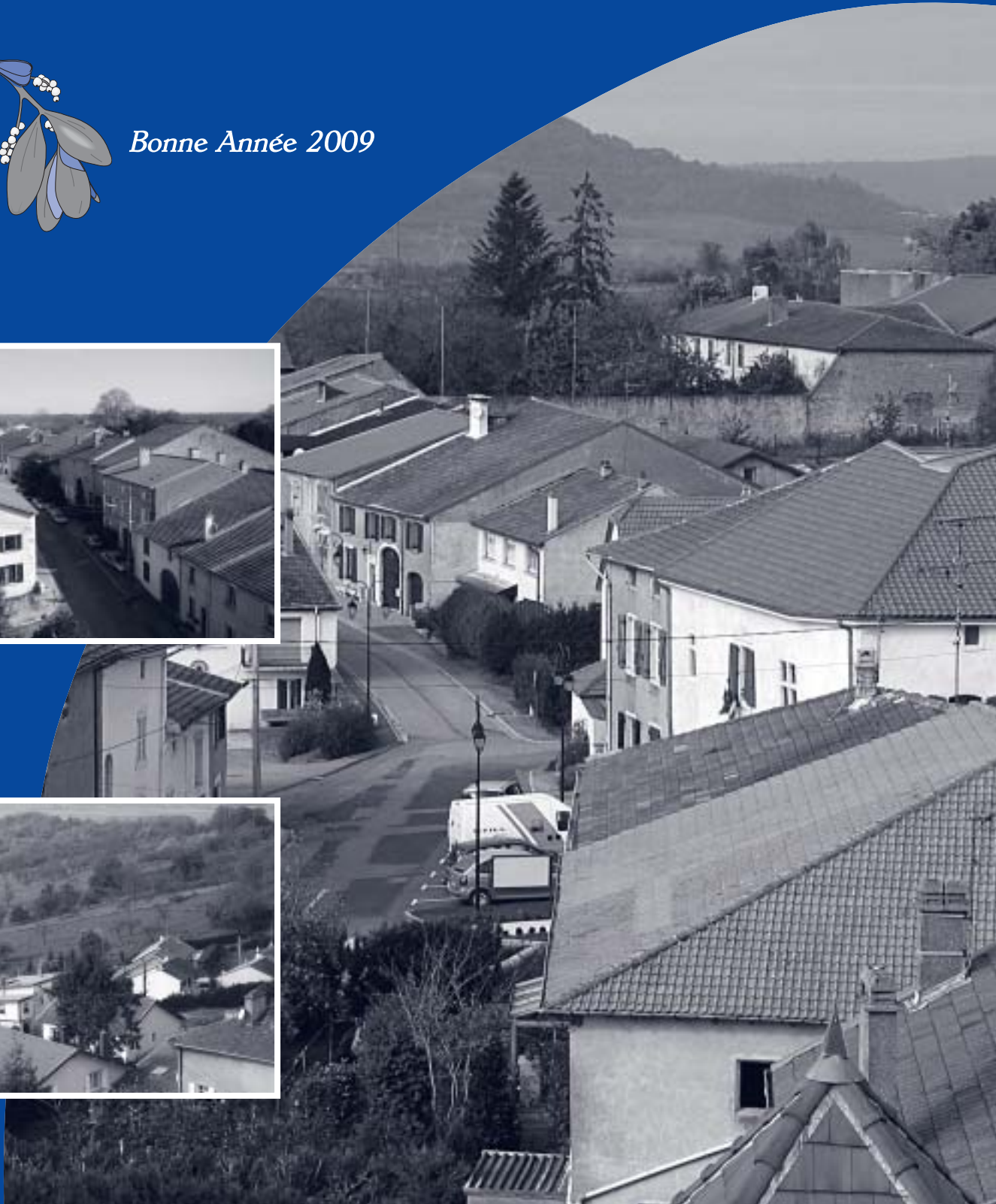
FROLOIS



Bulletin Municipal



Bonne Année 2009





Le mot du Maire

En ce début d'année 2009, je présente à toutes et à tous, en mon nom et au nom des membres du Conseil Municipal de Frolois, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Certes, les événements financiers et économiques récents qui secouent le monde entier nous perturbent. Cependant, pour l'instant, les habitants de notre commune et de notre communauté de communes sont relativement épargnés.

Il est fort possible que les effets néfastes de cette crise se feront plus sentir au cours de l'année 2009. Cette situation nous conduira à être plus vigilants encore dans l'élaboration des investissements qui étaient prévus.

Les subventions sollicitées et accordées par l'Etat ne sont pas reconductibles à vie. Nous devons saisir les opportunités et c'est pourquoi, nous avons, malgré tout, décidé de s'attaquer à ce grand projet de la **rénovation de l'église**.

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sera le deuxième grand projet de cette année 2009. Compte tenu du temps nécessaire à la réalisation, nous devons débiter cette étude dès maintenant, pour aboutir, au mieux, fin 2010. Ce P.L.U. a pour objectif de permettre à la commune de Frolois de pouvoir évoluer dans le domaine de l'habitat et du développement économique. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations plus précises sur ce qu'est un P.L.U. Sans mise en place de cet outil, c'est l'immobilisme assuré qui s'installe pour notre village.

Nous devons maîtriser notre développement, mais nous devons aussi **"AVANCER"**.

Soucieux de l'environnement et des coûts de fonctionnement, nous prévoyons aussi, de mieux gérer nos équipements d'assainissement. Nous travaillons sur un projet qui, en son temps, n'avait pas abouti, et qui consiste à gérer les boues de la station d'épuration localement.

Pour tout le travail qu'occasionne la mise en place de ces projets, je dois remercier l'ensemble des acteurs que sont les adjoints, les conseillers municipaux et tous ceux qui oeuvrent au sein des commissions.

Encore bonne année à tous.

Claude COLIN

Site @ officiel de la commune

Le nouveau site de la Mairie de Frolois est disponible à l'adresse : <http://www.frolois.fr>

Il contient entre autres les dernières nouvelles sur la vie du village : (Mairie - Associations - Ecole) des informations pratiques (services, démarches administratives...), ainsi qu'un forum de discussions.

En espérant que vous y trouverez toutes les informations que vous recherchez, ou simplement que vous passerez un bon moment en parcourant les pages du site et en échangeant vos remarques et expériences sur le forum. Bonne navigation à tous et à bientôt sur www.frolois.fr !

Jérôme et Dominique Lardin



Travaux de l'Eglise

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Comme vous le savez, la commune assure la charge de l'entretien et de la restauration des bâtiments communaux, dont l'église fait partie.

Au cours de l'une des dernières réunions les membres du conseil municipal ont décidé de lancer les travaux de rénovation.

Le montant estimatif de l'opération sur la base de devis réactualisés s'élèverait à :

233 000€ H.T. réparti comme suit :

Réfection de la toiture : **53 000 € H.T.**

Réfection des façades : **180 000 € H.T.**

Subventions :

- ✓ DGE (Préfecture) : 25% du montant HT (déjà accordée)
- ✓ Sollicitation d'une subvention auprès du sénateur Nachbar (réserve parlementaire)
- ✓ Demande de subvention auprès du conseil général déposée fin novembre qui devrait nous allouer **40 000 €**

L'édifice n'étant pas classé par les monuments historiques, nous ne pouvions pas prétendre à d'autres aides financières pour la restauration de ce type de bâtiment, mais lors d'une rencontre avec M. SIMON directeur du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle), ce dernier nous a conseillé de faire appel à la fondation du patrimoine, organisme qui vient en aide aux collectivités publiques par l'obtention d'une subvention à condition d'avoir mis en place une *souscription publique* qui atteigne 5% du montant HT des travaux.

Nous avons pris contact auprès de cet organisme et allons lui soumettre notre projet.

Cette souscription fait appel au mécénat d'entreprise et au mécénat populaire. La somme ainsi récoltée grâce aux dons, pourrait être abondée par la Fondation du Patrimoine.

Reconnue d'utilité publique par la loi du 2 juillet 1996, les dons faits à la fondation du patrimoine ouvrent droit :

► Pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66% du montant des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable.

► Pour les entreprises, à un crédit d'impôt de 60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Le recours à un emprunt sera nécessaire, pour ne pas affaiblir les finances de la commune et permettre la réalisation de travaux prévus dans nos projets.



Dominique Lardin

Recensement de la Population

L'INSEE vient seulement de nous communiquer les résultats officiels du recensement de 2006 : de **572**, la population de Frolois est passée à **666** habitants, soit une augmentation de 16,84% entre les deux derniers recensements.

Assainissement Communal

Durant l'année 2008, les installations de traitements des eaux usées du village ont fait l'objet d'une attention particulière afin que l'eau rejetée au milieu naturel soit épurée le mieux possible. Yannick Masson, notre employé communal y consacre chaque jour un peu de temps afin de surveiller et entretenir les installations. En septembre dernier, sur proposition de la commission assainissement, le conseil municipal a décidé de lancer une étude complète sur le système d'assainissement du village afin de faire un diagnostic des infrastructures de collecte (le réseau d'évacuation, les postes de relevages, ...) et de traitement du village (La station d'épuration). Cette étude a pour objectif de faire un état des lieux (mise à jour des plans, ...), d'évaluer et de planifier les investissements qui seront nécessaires à l'avenir pour améliorer la situation et prévoir l'évolution de notre village. C'est pour cette raison que cette démarche est lancée parallèlement au plan local d'urbanisme.

Nous avons choisi de décaler à 2009 le recrutement du bureau d'étude chargé d'établir un cahier des charges pour ce diagnostic pour nous consacrer la finalisation de l'étude de valorisation agricole des boues produites par notre station d'épuration. Ce travail, qui avait été lancé en 2002, avait été interrompu en 2004-2005 du fait des problèmes de santé de Monsieur Boubel. La commission d'assainissement a donc décidé de mener à terme cette étude pour ne pas perdre les subventions qui avaient été allouées à cette opération. Ainsi, la société TVD a été mandatée pour achever la prestation et un dossier de déclaration a été déposé en préfecture en fin d'année dernière pour la mise en place d'un plan d'épandage.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, la redevance d'assainissement communale a été votée et s'établit désormais à 0,60 €/m³ d'eau consommé (relevés de compteur) durant l'année 2009. Cette redevance, qui apparaît sur la facture d'eau, revient à la commune pour faire fonctionner les installations de traitement, entretenir les équipements et les réseaux d'eaux usées et également réaliser les investissements en matière d'assainissement. Au niveau municipal, il est à noter que l'assainissement fait l'objet d'un budget spécifique qui est préparé et voté séparément.

Pour maintenir nos infrastructures à niveau et ainsi faire face à nos responsabilités en matière d'environnement, nous aurons dans les prochaines années besoin d'investir. L'étude qui sera lancée prochainement est destinée à en définir les orientations.

Stéphane Boeglin



Vue de la station d'épuration et du lit de séchage pour la déshydratation des boues

Syndicat des Eaux Frolois- Méréville

Le conseil syndical, réuni lors de sa dernière session de l'année 2008, a voté le prix de la redevance pour l'eau potable de l'année 2009 qui s'établit maintenant à 1,10€ m³ d'eau consommée. En attendant l'établissement d'une nouvelle convention de fourniture d'eau avec la communauté de communes Moselle-et-Madon, la vente de l'eau se fera sur la base de 1,03€/m³ fourni.

Le syndicat des eaux communiquera prochainement sur les priorités et orientations de l'année 2009 ainsi que les résultats de l'Enquête sur la qualité de l'eau distribuée qui a fait l'objet d'environ 15 % de réponses.

Les relevés des compteurs pour les consommations d'eau potable de l'année 2008 sont maintenant achevés. La facturation sera réalisée durant le deuxième trimestre 2009 sur les bases suivantes :

- ▶ Prix de la redevance pour l'eau potable (délibération 12/2007) : 1,04€/m³ consommé
- ▶ Prix de la redevance pour l'assainissement (délibération 12/2007) : 0,52€/m³ consommé
- ▶ Taxes de l'Agence de l'eau (valeur estimative) : 0,61 € / m³ consommé dont 0,045€/m³ au titre du prélèvement au milieu naturel, 0,265 €/m³ au titre de la pollution domestique et 0,300€/m³ au titre de la modernisation des réseaux de collectes



Soit un prix de l'eau global de l'eau d'environ **2,17€/m³**.

Etant donné la période hivernale que nous traversons, nous attirons l'attention sur le fait que les regards de comptage et canalisations d'eau apparentes et sensibles au froid doivent être protégés et isolés.

Pensez également à contrôler régulièrement votre consommation afin d'éviter des surprises au moment des relevés du compteur et ensuite des difficultés lors de la facturation.

Stéphane Boeglin

Site des réservoirs.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- ✓ L'aide sociale légale
- ✓ L'aide sociale facultative
- ✓ L'animation des activités sociales

Nous rappelons ces règles pour sensibiliser chacun sur le fonctionnement du CCAS. Les membres qui le composent, sont à la disposition de la population pour trouver, en toute discrétion, des solutions aux familles qui rencontrent des difficultés administratives ou financières.

Sont à votre écoute : *Marie Thérèse Bassinot, Claude Colin, Catherine Duez, Marie Hélène Eustache, Noëlle Eustache, Eliane Muller, Francis Van Houtte, Nicole Witz.*

Animation pour les Anciens organisée par le C.C.A.S.



Les aînés du village se sont retrouvés dans la salle socioculturelle, à l'invitation du centre communal d'action d'aide sociale (CCAS). Au programme: un loto suivi de la traditionnelle galette des rois. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.



Plan Local d'Urbanisme ex Plan d'Occupation des Sols

La commune de FROLOIS dispose d'un plan d'occupation des sols (POS) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2001.

Le conseil municipal souhaite dans un premier temps engager une procédure de révision simplifiée de POS afin de pouvoir répondre rapidement à de nouvelles demandes d'urbanisation qui sont aujourd'hui bloquées par des dispositions d'ordre réglementaire du POS approuvé. Le secteur concerné est situé en entrée dans l'agglomération de FROLOIS de part et d'autre de la RD50. Le dossier de révision simplifiée consiste également à déclasser une petite superficie de zone NC et de supprimer un emplacement réservé de la commune. Cette légère augmentation de surface de zone urbanisable nécessitera la réalisation d'un dossier spécifique de dérogation par rapport au dossier de SCOT en application de l'article L122-2 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal souhaite également engager une réflexion plus profonde sur le devenir du village et de son territoire communal. Elle souhaite disposer d'un outil lui permettant d'engager cette réflexion en concertation avec la population. C'est pourquoi, en parallèle avec le dossier de révision simplifiée du POS visé ci-dessus, le conseil municipal a décidé de mettre en oeuvre une révision générale son POS et de transformer celui-ci en Plan Local d'Urbanisme (**P.L.U.**).

Le **P.L.U.** est l'expression du projet global de développement de la commune

Le **P.L.U.** est un document de planification, réglementaire mais surtout prévisionnel : c'est un outil permettant d'aménager et de réglementer l'utilisation des sols au niveau communal

Le **P.L.U.** est l'occasion d'étudier les problèmes liés à l'environnement naturel et urbain

Le Code de l'Urbanisme introduit le **P.L.U.** comme un cadre de DEVELOPPEMENT DURABLE de la commune. Cela signifie qu'il s'agit de concilier :

Développement économique - Qualité de vie - Protection de l'environnement

Le **P.L.U.** est élaboré :

- ▶ à l'initiative et sous l'autorité de la commune,
- ▶ en association avec les autres personnes publiques concernées :
 - ✓ Les communes limitrophes
 - ✓ Le département
 - ✓ Les différentes Chambres : Agriculture...
 - ✓ l'Etat et ses services, à la demande du Préfet

Le P.L.U. comprend 5 documents incontournables :

- ▶ **le rapport de présentation** : étude qui décrit l'état des lieux de la commune et analyse ses caractéristiques : position dans l'espace intercommunal, population, structure de l'habitat, état de l'environnement
- ▶ **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement et exprime le PROJET COMMUNAL et les priorités d'actions.
- ▶ **le règlement : le plan de zonage** : document graphique, permet de localiser les règles du **P.L.U.** pour chaque parcelle

Les documents cartographiques indiquent sur l'ensemble du territoire communal les différentes affectations du sol en grandes zones complétées éventuellement en secteurs

Le **P.L.U.** définit au sein du territoire communal des zones :

- ✓ Urbaine (Zone U) = anciennement zone U : l'implantation d'habitations, d'équipements, réseaux... peut se poursuivre
- ✓ A Urbaniser (Zone AU) = anciennement zone NA : aucune implantation actuellement mais zone qui pourrait en accueillir dans un futur plus ou moins proche : 1AU, 2AU...
- ✓ Agricoles (Zone A) = anciennement zone NC
- ✓ Naturelles et forestières (Zone N) = anciennement zone ND : protection des espaces en raison de la qualité du site.

▶ **Le règlement : les pièces écrites** : viennent compléter le plan de zonage

A chaque zone ou secteur du **P.L.U.** correspond un règlement qui peut contenir jusqu'à 14 articles, répondant à 3 questions : QUOI ? = articles 1 et 2 , COMMENT ? = articles 3 à 13 et COMBIEN ? = article 14.

▶ **les annexes** : documents graphiques ou tableaux jointes au dossier du **P.L.U.** et précisent notamment les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, la liste des opérations déclarées d'utilité publique, la notice technique accompagnée du plan des réseaux d'eau, d'assainissement, d'élimination des déchets....

Le **P.L.U.** tient compte des :

- orientations en matière d'aménagement du territoire
- des projets de l'Etat,
- des chambres consulaires
- des collectivités territoriales

La concertation avec les habitants est organisée dès que la révision du document d'urbanisme est entreprise et avancée : les modalités de concertation arrêtées par la commune, sont les suivantes :

- informations dans le journal municipal,
- mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie, ouvert à compter du mois de novembre 2008.
- réunion publique,

Le **P.L.U.** arrêté, devra faire l'objet d'une enquête « officielle » d'une durée minimale de 1 mois, à l'issue de laquelle un **COMMISSAIRE ENQUETEUR** indépendant donnera son avis sur le projet.

Le **P.L.U.** ne sera approuvé et opposable aux tiers, qu'après enquête publique et sera alors tenu à la disposition du public.

Fête patronale

Le 30 août 2008, sous un soleil radieux, Froloisiens et Froloisiennes ont participé en grand nombre à la fête patronale.

Le samedi auberge Espagnole, danse et feu d'artifice rythment la soirée. Le lendemain un concours de pétanque avec remise de coupe suivi d'un méchoui ont clôturé cet agréable week-end. La municipalité remercie les associations et les bénévoles pour leurs disponibilités, nous vous attendons encore plus nombreux cette année.



Gérard Ferry

FROLOIS'anime

Suite à l'assemblée générale de notre association voici la composition du nouveau bureau :

Président :	Bruno KAESE	Secrétaire :	Odette MARXER
Vice présidente :	Maryline MARCHAL	Trésorière :	Marie-Ange PELLETIER

LE DÉFILÉ DE SAINT NICOLAS

s'est déroulé le 13 décembre 2008 dans notre commune. Il a remporté un vif succès malgré une faible représentation des Froloisiens. Notre char a été fort apprécié ainsi que ceux qui nous ont accompagnés tout comme les fanfares de WINDHAGEN et HALVER. Après un pot de l'amitié et un goûter à l'attention de nos enfants, le défilé s'est poursuivi à RICHARDMENIL avec un engouement important de la population locale.

Le dimanche 14, après un concert des fanfares tenu à 11 h devant la mairie, le défilé a repris sur le traditionnel

parcours néodomien dès 16 h 00 avec plus de 300 musiciens et 19 chars avec la participation du groupe Arts du cirque du collège J.Ferry de Neuves Maisons ainsi que les majorettes de Pont Saint Vincent. La cérémonie s'est terminée par un spectacle pyrotechnique créé par FEHLING et JSE.

Ont participé à l'élaboration du char de Frolois : **Maryline MARCHAL, Odette et Bernard MARXER, René FIGEL, Bruno KAESE, et la très aimable collaboration de Monique COLIN, Michel URION, Gérard FERRY, Yves PELLETIER et la mairie de Frolois.**



Foyer Club 3^{ème} Age : Club des Seniors

Après une belle journée ensoleillée passée en Alsace le 11 Juin dernier, notre Club a repris ses activités habituelles courant Septembre 2008. Celles-ci ont débuté par la visite guidée le 18 septembre, de la Basilique de Saint Nicolas de Port ainsi que du musée de la brasserie française. 18 personnes ont dégusté, comme il se doit, une bière spécialement fabriquée pour le musée.



Une sortie théâtre à l'Espace Chaudeau le 3 Octobre a enchanté 24 personnes ; "Le Système Ribadier" une pièce de G. FEYDAU interprétée avec brio par Léa Drucker et Bruno Solo nous a permis de partager un moment drôle et plein de rebondissements.

Puis le 30 Novembre dernier, nous étions 74 convives à se retrouver à la salle des Fêtes pour le repas de fin d'année, toujours dans la même ambiance amicale et conviviale des "retrouvailles". Le cercle des anciens s'agrandit toujours avec les amis d'enfance qui se joignent à nous occasionnellement pour les repas et nous en sommes très heureux.

L'Assemblée générale de notre Club vient de se tenir le 13 Janvier à la salle de la Mairie. Un rapport financier a été présenté ainsi que les différentes activités faites au cours de l'exercice 2007-2008.

Cette sympathique réunion s'est terminée par la dégustation de la galette des Rois.



NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Eliane MULLER

Vice-Présidente : Monique COLIN

Secrétaire : Suzanne BARBIER

Trésorière : Marie Thérèse GRANDEURY

Les Membres du Bureau : Jean MOUGENOT, Marie-Jeanne MULLER, Michel MULLER, Liliane PETITJEAN,

Membre honoraire : Pierre BARBIER

Saint-Nicolas à l'école

Cette journée a vu la venue de St Nicolas dans l'ensemble des classes de l'école. Chaque enfant (sage...) a reçu de ses mains un sachet de friandises ! En soirée, dès 18h00, le marché de Noël a ouvert ses portes aux nombreux parents et habitants... Grâce au travail des enfants et de quelques mamans aux doigts de fée, ce marché de Noël fut une véritable réussite !



Etat civil 2008

NAISSANCES 2008

- Quentin FRANCISCO
- Nathan GAGELIN
- Prunelle CAM
- Ethan ROCHE
- Jeanne HENRY
- Gabin CHOIGNOT

MARIAGE 2008

- Michaël BRUNET et Karine NOLL
- Jérôme HENRY et Delphine NOLL
- Fabrice CAM et Valérie COURRIER
- Christian SOLTANI et Claudine VIARD
- Stéphane DIDILLON et Angélique REMY
- Anthony REY et Aline OSWALD

DECES 2008

- On a déploré la disparition de
- Marie-Louise BERGER
 - Jean Paul GLAUDE

Bulletin édité par la Ville de Frolois. Directeur de la publication : M. le Maire Claude Colin
Impression réalisée par Apache Color à Nancy. N° 5 - Janvier 2009

Dépôt légal N° 1644 - Photos : C. Colin - B. Kaese - D. Lardin - Couverture : photos du village depuis le haut du clocher.